



Attachées au maintien de l'ouverture des établissements scolaires, tant une nouvelle fermeture aurait des conséquences scolaires et sociales dramatiques, les organisations départementales de la FSU, de Force Ouvrière, de la CGT Educ'action et de SUD éducation rappellent que cela ne peut se faire sans débloquer des moyens supplémentaires. Il n'est plus possible de subordonner la mise en œuvre des gestes barrières à un « si c'est possible ». Les revirements incessants liés à la stratégie communicationnelle du ministre Blanquer, les consignes contradictoires qui désorganisent, épuisent les personnels et entraînent de forts déséquilibres locaux doivent cesser. Le renvoi au local de la gestion de l'organisation et de l'adaptation des consignes ministérielles créent des inégalités inacceptables remettant en cause l'idée même d'un service national de l'Education garantissant pour chaque élève des conditions identiques d'accès à l'enseignement et de préparation aux examens.

Attachée à un service public d'Education nationale, l'intersyndicale vosgienne de l'EN FSU-FO-CGT-SUD appelle les enseignant(e)s, agent(e)s et administratifs à se mettre en **grève le mardi 10 novembre** pour revendiquer un protocole et des conditions d'enseignement et de travail à la hauteur des risques sanitaires :

- Mise en œuvre d'un **plan d'urgence** pour l'Education nationale par un recrutement massif d'enseignants, d'agents et d'administratifs afin d'assurer le remplacement de personnels malades ou vulnérables, de permettre le dédoublement des classes dans les écoles, collèges et lycées, de respecter le protocole sanitaire demandant distanciation et nettoyage régulier des locaux. Les embauches de personnels supplémentaires pour faire face à la crise sanitaire doivent se faire de manière rapide et urgente en passant par les listes complémentaires.
- Mise en œuvre d'un **plan national** qui garantisse à un accès équitable aux élèves à l'enseignement en passant par une adaptation des programmes car il hors de question que l'allègement des effectifs se traduise par du travail supplémentaire et renforcent l'angoisse des élèves. Les modalités d'organisation (horaires, programmes, dédoublements) doivent être clairement fixées nationalement et doivent s'appliquer aux écoles et collèges comme aux lycées.

Nous rappelons que face à des risques sanitaires ou à un protocole insuffisant, les personnels peuvent renseigner le Registre de Santé et de Sécurité au Travail ainsi que le Registre de Danger Grave et Imminent.

Si la crise sanitaire mondiale était difficilement prévisible, cette seconde vague était clairement annoncée. Le manque d'anticipation, l'impréparation dans de nombreux domaines mais aussi la politique idéologique de casse des services publics, et en particulier de l'Education nationale, conduite depuis plusieurs années sont au cœur des problèmes que nous subissons aujourd'hui. C'est pourquoi l'intersyndicale se mobilise et se mobilisera pour défendre un service public d'Education Nationale de qualité :

- l'annulation des 1800 suppressions de postes programmées pour le second degré pour la rentrée 2021,
- un plan de recrutement massif de personnels (enseignants, AESH, AED, administratifs, agents)

- le réemploi de tous les contractuels non repris depuis la rentrée et précarisés par l'Education nationale
- une augmentation générale des traitements et salaires à hauteur des pertes subies depuis 20 ans
- des conditions de travail et d'enseignement indispensables à la réussite de tous (baisse des effectifs par classe, abrogation des réformes du BAC et des lycées et rétablissement des diplômes nationaux et anonymes).

Pour éviter la fermeture des établissements, parce que des adaptations sont nécessaires avec des moyens suffisants et pour garantir l'équité dans un service national d'Education, l'intersyndicale FSU-FO-CGT-SUD appelle les personnels de l'Education à se mettre en **grève le 10 novembre** et à participer aux **rassemblements organisés à 14h30 devant la DSDEN à Epinal et devant les IEN de circonscription de Gérardmer, Neufchâteau, Vittel et St-Dié-des Vosges**, dans le respect des mesures liées au contexte du confinement (port du masque obligatoire, distance physique minimale d'1 mètre entre chaque manifestant, engagement à ne pas former des groupes supérieurs à 6 personnes dans les rassemblements).